



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 91493

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la réouverture des travaux de réingénierie du diplôme de psychomotricien. 10 000 professionnels sont concernés à ce jour. Leurs patients sont des dizaines de milliers. Le député a été interpellé par l'intersyndical du secteur, s'étonnant de la mise en suspend des négociations entamées il y a cinq ans. L'urgence étant renforcée par les délais de plus en plus contraints par l'échéancier des accords de Bologne qui prévoit la fin des travaux de réflexion sur les diplômes des professions paramédicales en 2017. Il souhaiterait donc connaître sa position à ce propos et éventuellement le calendrier de rencontres prévues avec ces professionnels de santé.

Texte de la réponse

Lors de la Grande conférence de santé, le 11 février 2016, la ministre chargée de la santé a présenté, avec le Premier ministre, la feuille de route des métiers de la santé, dont l'un des axes majeurs (mesure 13) est la poursuite du rapprochement entre les formations paramédicales, dont celle des psychomotriciens, et l'Université. Il s'agit de confier, à moyen terme, aux universités l'encadrement pédagogique des formations paramédicales afin d'aboutir in fine à un dispositif de formation médicale et para médicale intégré, complémentaire, aux attendus académiques rehaussés, sanctionné par la délivrance de diplômes universitaires pour toutes les formations concernées. Cette mesure rend compte d'une revendication très largement portée par les parties prenantes de la Grande conférence de la santé. Elle s'inscrit dans le processus d'harmonisation européen et correspond aux aspirations à la mobilité des professionnels. Le rapprochement des systèmes de formation des professionnels de santé est enfin cohérent avec les exigences de plus en plus fortes de coopération interprofessionnelle sur le territoire. Cet objectif rejoint les préoccupations des régions en matière de formation médicale et para-médicale. L'Etat et les régions décident désormais d'avancer ensemble dans le cadre d'une plateforme commune Etat régions. Attentive aux souhaits exprimés par les professionnels et les étudiants, ainsi qu'aux exigences de qualité et de sécurité des soins, la ministre souhaite que ces travaux puissent aboutir à une formation répondant aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés et aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91493

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9465

Réponse publiée au JO le : [30 août 2016](#), page 7664